EXERCICE 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 9 novembre 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-92

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 9 novembre 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 23 octobre 2026.

Point de l'ordre du jour :
5.1. Accords-cadres internationaux

……

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des relations internationales du 12 mars 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver quatre accords-cadres internationaux.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation des accords-cadres internationaux suivants :

- création – accord-cadre – Universidade Federal de Fluminense (Brésil) ;

- création – accord-cadre – Nagaoka University of Technology (Japon) ;

- création – accord-cadre – Université du Québec en Outaouais (Canada) ;

- renouvellement – accord-cadre – Hunan University of Technology & Business (Chine).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	**DECOMPTE DE VOIX**
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 24
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 5	**Votes exprimés : 24**
Total des membres présents et représentés : 24	**Majorité requise : 13**
	Pour : 24
	Contre : 0

Pièces jointes :
- accords-cadres.

Philippe Roingeard
le 12/11/2026 22:06:10 +01:00

Fait à Tours,

Philippe Roingeard